

Bruxelles, 9 novembre 2017

Les combustibles fossiles sont écartés de l'offre d'investissements durables



Dans sa politique environnementale, KBC déclare explicitement avoir pleinement conscience des risques que le changement climatique, la pollution de l'environnement et l'extraction des matières premières représentent en termes sociaux, environnementaux et économiques. KBC a donc décidé d'écartier les combustibles fossiles de son offre de fonds d'investissement durables à partir du 2 novembre 2017. Ainsi, KBC souhaite renforcer son impact favorable sur la société et donner à ses clients investisseurs l'opportunité d'attribuer à une économie à faible émission de carbone. Cette mesure vient s'ajouter aux décisions antérieures visant à limiter les investissements dans les énergies conventionnelles.

Grâce notamment à des programmes de formation spécifiques pour le personnel de KBC et à une prise de conscience interne et externe encore plus forte de la nécessité d'entreprendre durablement, le montant investi par les clients dans des fonds KBC durables a doublé en un an pour atteindre 5,75 milliards d'euros.

Les entreprises actives dans l'extraction ou la transformation de combustibles fossiles, qui étaient encore reprises dans les paniers d'actions des fonds d'investissement durables de KBC en raison de leurs critères de durabilité favorables par rapport à ceux du secteur, n'y seront plus présentes à partir du 2 novembre. L'investisseur lui-même n'a aucune démarche à entreprendre.

Johan Thijs ajoute : *"Ce raidissement de notre politique s'inscrit dans le prolongement des conditions strictes auxquelles les entreprises de services aux collectivités doivent actuellement répondre faire partie de nos fonds durables. Nous restons en phase avec l'évolution des préoccupations et des comportements dans notre société et nous voulons mener notre politique de durabilité en conséquence. Dans cette optique, nous travaillons en étroite collaboration avec un conseil consultatif indépendant composé de professeurs et d'experts, qui nous mettent au défi de tester régulièrement notre politique par rapport aux normes et connaissances en constante évolution en matière de durabilité."*

KBC participe aussi activement à d'autres aspects de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ainsi, KBC a par exemple pour objectif d'ici 2030 de réserver une part de 50 % des crédits énergétiques à des projets d'énergies renouvelables, et d'élaborer des solutions financières facilitant la transition vers des bâtiments et une mobilité à haut rendement énergétique. Parallèlement, KBC subordonne le financement des activités biomasse et biocarburants à de strictes restrictions environnementales et a cessé de financer la production d'électricité à base de charbon¹. KBC ne finance plus l'extraction de combustibles non conventionnels (gaz de schiste, par exemple) et la production d'électricité à base de pétrole, et impose des conditions strictes au financement des entreprises énergétiques intégrées.

¹ Sauf en République tchèque, où des conditions très strictes sont néanmoins applicables.

KBC continue de poursuivre ses objectifs dans le domaine des pratiques commerciales durables et socialement responsables. KBC rend compte de cette situation en toute transparence dans son [Rapport à la société](#), que vous pouvez consulter sur le site internet de KBC. Vous y trouverez également la politique de KBC en matière de [Durabilité de l'entreprise](#) (uniquement disponible en anglais).

Johan Thijs, CEO du groupe KBC déclare : *"Entreprendre durablement est un point d'ancrage stratégique pour KBC. C'est pourquoi nous proposons aux investisseurs une gamme particulièrement étendue de fonds d'investissement durables, qui se taillent aujourd'hui déjà une part de 5,75 milliards d'euros de nos actifs sous gestion, soit deux fois plus que l'année dernière. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils sensibilisent les clients aux diverses possibilités de conférer un caractère plus durable à leur portefeuille d'investissement. Au final, c'est en effet au client qu'il appartient de choisir entre les formes d'investissement durables et conventionnelles."*

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou peuvent être obtenus sur demande adressée par e-mail à pressofficekbc@kbc.be.

Vérifiez l'authenticité de ce document sur www.kbc.com/fr/authenticity.
